



Séminaire inondation du 13/06 à Nevers - Synthèse des échanges

La journée est introduite par M. Denis Thuriot, Président de Nevers Agglomération et Maire de Nevers :

Dans un contexte de changement climatique de plus en plus perceptible, M. Thuriot souligne la nécessité de développer la capacité d'adaptation et la résilience des territoires face à des aléas naturels que nous ne pourrions éviter. Pour répondre à cet objectif, **il convient de considérer le territoire et le cours d'eau dans toute sa dimension**, dans une stratégie de prévention transversale, supposant la **mobilisation de tous les acteurs** : collectivités, État, entreprises, citoyens ... Sans dramatiser, il convient donc de maintenir la conscience du risque, pour pouvoir l'anticiper et développer des comportements et des pratiques adaptés. **À l'expression « culture du risque », M. Thuriot préfère donc « culture de la prévention » ou « culture de l'anticipation ».**

C'est dans cette logique qu'a été co-rédigée en 2016, en lien avec les services de l'État, la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) du territoire de Nevers. Ce travail partenarial associant l'Agglomération de Nevers, le Département de la Nièvre, la commune de Saint-Eloi et l'État a permis en 2017 la labellisation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Propos introductif de Mme Sophie Elizéon, préfète du Territoire de Belfort et désignée référente par le préfet de région pour l'orientation 5 de la Stratégie de l'État en Région : « favoriser la connaissance des risques naturels, en particulier les risques d'inondations » :

Mme Elizéon, replace le séminaire inondation du 13 juin dans le cadre plus général d'une orientation de la **Stratégie de l'État en Région** consacrée à la **sensibilisation au risque inondation et à l'accompagnement de l'ensemble des acteurs impliqués dans sa gestion**. En raison du **rôle central joué par les collectivités** dans la gestion des risques d'inondation, une action spécifique a été engagée en 2017 pour les accompagner dans la mise en place de mesures de prévention. La préfète salue l'initiative de Nevers Agglomération et du Conseil Départemental du Territoire de Belfort, tous deux à l'origine de ce premier séminaire consacré à la gestion des risques d'inondation organisé à l'échelle régionale. Ce dispositif, qui pourra être reconduit sur d'autres territoires, doit permettre de **favoriser les échanges entre pairs** et confronter les points de vue, **valoriser les initiatives prises à différentes échelles de territoires** (communes, EPCI, bassins versants) et sur les différents axes de prévention : gestion de la crise et du retour à la normale, prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire, sensibilisation de la population, gestion des ouvrages hydrauliques ... Sur l'ensemble de cette démarche, **la posture recherchée par les services de l'État est celle de facilitateur**. En complément des missions régaliennes, l'objectif est de favoriser ces lieux d'échanges et de fournir l'appui technique à l'émergence de programmes locaux de prévention. **L'Observatoire du Risque Inondation, de la Sécheresse et du Karst (ORISK)**, développé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en liaison avec les collectivités, doit répondre à ce besoin par la mise à disposition d'éléments de connaissance sur le risque en lui-même, mais également sur les leviers techniques et financiers à disposition.

La préfète se félicite de la participation à ce 1^{er} séminaire d'élus et de techniciens de l'ensemble de la région, ainsi que du Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondations (CEPRI), qui présentera sa structure ainsi que l'appui qu'il peut fournir aux collectivités.

Intervention de Mme Marie-Claude Chitry-Clerc, vice-présidente du Conseil Départemental du Territoire de Belfort et de Jean Richert, directeur de l'agriculture, de l'environnement, des risques et du développement durable, sur la gestion des inondations de début 2018 sur le bassin versant de l'Allan :

Mme Chitry-Clerc introduit la présentation en soulignant la **diversité des configurations d'exposition aux risques d'inondations en Bourgogne-Franche Comté**. Contrairement aux cinétiques lentes observées sur la Saône ou la Loire, le bassin de l'Allan est en effet concerné par des crues torrentielles nécessitant une intervention en quelques heures. Cette exposition à des aléas inondations différents, ainsi que la variété des organisations mises en place pour y faire face, rendent d'autant plus pertinents les échanges d'expérience proposés dans le cadre de ce séminaire.

M. Richert expose ensuite la gestion des événements d'inondations de janvier 2018 sur le bassin versant de l'Allan (*présentation au nom du Conseil Départemental du Territoire de Belfort et par délégation de Pays de Montbéliard Agglomération, excusé pour ce séminaire*).

Deux stratégies complémentaires ont été mises en place pour limiter l'impact des inondations sur ce bassin versant :

- la réalisation de bassins d'écroulement en amont des secteurs urbanisés pour limiter l'intensité des crues :
 - le Conseil Départemental du Territoire de Belfort est ainsi propriétaire et gestionnaire de 3 séries de bassins sur la Savoureuse et la Rosemontoise en amont de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard, pour une capacité de stockage temporaire d'environ 2 millions de m³ (mise en eau à partir de la crue cinquantennale) ;
 - Pays de Montbéliard Agglomération assure quant à elle la gestion de bassins de stockage et de barrages sur l'Allan et le Doubs en amont de Montbéliard
- la réalisation de digues en aval pour protéger les habitants (protection jusqu'à des crues de l'ordre de la décennale).

Le secteur a subi 2 épisodes de crues, le 1^{er} impactant principalement l'amont du bassin de la Savoureuse (crue cinquantennale) les 4 et 5 janvier 2018, le second touchant plus spécifiquement le Doubs dans le secteur de Montbéliard (crue légèrement supérieure à la décennale) du 20 au 23 janvier.

Les 2 épisodes ont permis de vérifier le caractère opérationnel des procédures mises en place et le bon fonctionnement des ouvrages, bien que les niveaux atteints n'aient pas engendré de dégâts considérables (*remplissage partiel des bassins du Conseil Départemental en raison de la brièveté du 1^{er} épisode et aucun débordement constaté sur les ouvrages de Pays de Montbéliard Agglomération sur le 2^{ème} événement*).

De ces crues, les collectivités tirent toutefois les enseignements suivants :

- une **difficulté d'anticipation** des épisodes de crues (*montée des eaux rapide en amont de bassin, caractère localisé des précipitations, hydraulique complexe dans les secteurs de confluence, défaillance possible des stations de mesure*) et de leurs conséquences (*surveillance de terrain mise en place par Pays de Montbéliard Agglomération sur les ouvrages susceptibles de déverser*), qui **nécessite la mobilisation d'agents sur le terrain** ;
- le stress associé à des prises de décisions humaines dans des temps très contraints et à des conditions « terrain » difficiles suppose une **formation régulière des élus et des agents techniques** (*prévision des crues, rôle des différents acteurs de gestion de crise, activation des PCS, circulation de l'information, déclaration CATNAT ...*) ainsi qu'une bonne **coordination entre les services** (astreinte route et hydraulique pour le Conseil Départemental notamment).
- une **réactivité indispensable post-événement** pour sécuriser et remettre les ouvrages en service (survenue possible d'une deuxième crue) ;
- concernant la gestion des ouvrages, le Conseil Départemental du Territoire de Belfort et Pays de Montbéliard Agglomération (département du Doubs), estiment nécessaire d'**optimiser encore les échanges d'information entre collectivités durant ce type d'événement pour davantage anticiper et assurer une réponse cohérente à l'échelle du bassin versant**.

Séquence d'échanges :

- Le Conseil Départemental du Territoire de Belfort est questionné sur les modalités d'échanges avec la cellule de crise en préfecture durant l'épisode.
→ *Le Conseil Départemental est représenté au sein du Centre Opérationnel Départemental (COD) pour la surveillance du réseau routier départemental. Une liaison téléphonique avec les agents en charge du suivi des ouvrages hydrauliques était assurée (200 échanges téléphoniques dans la nuit du 4 au 5 janvier).*
- M. Hurabielle, Président de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois et Maire de Cuffy (18), salue l'implication du Conseil Départemental du Territoire de Belfort pour la gestion de cet événement. M. Hurabielle souligne les inégalités de moyens entre collectivités pour assurer les missions qui leur ont été confiées au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI. Sur ce territoire, intégré au périmètre du projet de PAPI porté actuellement par l'Établissement Public Loire sur les vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois, les réflexions porteront donc dans un premier temps sur les mesures non structurelles (priorité donnée à la prévention).
→ *Mme Bonnicel, vice-présidente de Nevers Agglomération, souligne en effet la nécessaire solidarité entre collectivités pour la bonne gestion des risques d'inondations. Mme Vernier, responsable du service ouvrages hydrauliques, eau et milieux aquatiques au Conseil Départemental du Territoire de Belfort, complète en indiquant que la GEMAPI ne peut être appliquée de façon standardisée. Elle doit par ailleurs être pensée à l'échelle du bassin versant et associer toutes les parties prenantes.*

Présentation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Nevers par **Éric Bastaroli**, chargé de mission environnement et risques à Nevers Agglomération, et **Matthieu Menou**, chef du service sécurité et prévention des risques à la DDT de la Nièvre :

Le Territoire de Nevers Agglomération se caractérise par une forte exposition aux inondations (nombreux enjeux en zone inondable pour un impact financier estimé de 537 millions d'euros) et un linéaire de digues conséquent, dont 5.8 km de digues domaniales. La collectivité s'est engagée dans une étude globale du risque inondation en 2007, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature. Cette étude, dont le mandataire était un architecte urbaniste, avait pour objectif :

- **d'intégrer le risque inondation dans une gestion à long terme de l'aménagement du territoire** et de l'urbanisme ;
- de **développer un volet communication / concertation** important.

Cette étude, finalisée en 2013, a permis d'alimenter la stratégie locale de gestion du risque inondation sur le Territoire à Risques Important d'Inondation (TRI) de Nevers identifié au niveau national dans le cadre de la Directive Inondation en 2012.

La **collaboration entre les collectivités et les services de l'État**, concrétisée par un pilotage commun par le Président de Nevers Agglomération et le Préfet de la Nièvre, a été essentielle durant la phase d'élaboration de la stratégie locale, et aujourd'hui dans sa mise en œuvre opérationnelle. Le programme intègre en effet un certain nombre de travaux sur les digues domaniales, dont l'État doit continuer à assurer la gestion pour le compte de l'EPCI compétent pendant une durée de 10 ans, soit jusqu'au 27 janvier 2024 (article 59 de la loi MAPTAM).

La dimension partenariale du programme se traduit également dans le plan de financement prévisionnel :

Nevers Agglomération	Etat	CD 58	Agence de l'eau LB	CR BFC	FEDER Loire
9 165 000 €	11 311 000 €	1 500 000 €	215 000 €	86 000 €	836 000 €

Montants globaux

Outre la part importante consacrée aux travaux sur les digues, Éric Bastaroli rappelle les différentes **mesures non structurelles** intégrées au PAPI, parmi lesquelles peuvent être citées :

- la mise en place d'ensembles pédagogiques sur les crues, destinés à interpeller les passants sur leur lieu de vie ;
- l'affichage déporté permanent des cotes de Loire ;
- l'appui au maintien opérationnel des plans communaux de sauvegarde (PCS) et des dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- l'administration d'un automate d'appel sur le périmètre de l'agglomération ;
- les mesures de réduction de vulnérabilité : habitations, unité de production d'eau potable, réseaux.

Le détail des actions intégrées au PAPI, qui ont également fait l'objet d'une présentation sur site durant la séquence de l'après-midi, est accessible sur le site de l'Observatoire régional du Risque Inondation, de la Sécheresse et du Karst (ORISK) : <http://www.orisk-bfc.fr/>.

Témoignage de M. Francis Debras, vice-président de l'agglomération du Grand Chalon en charge de l'eau et de l'assainissement, sur une démarche globale de gestion des ruissellements :

Reconnu également Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) en 2012 dans la cadre de la Directive Inondation, l'agglomération du Grand Chalon porte un certain nombre d'actions de prévention sur son territoire :

- sensibilisation et maintien de la culture du risque : réalisation de panneaux pédagogiques, animations destinées aux scolaires et au grand public ;
- réalisation d'études sur les digues ;
- réduction de vulnérabilités : diagnostic complet sur le territoire des secteurs géographiques à enjeux, sur le type de quartier vulnérable (résidentiel, activité industrielle, commerciale, rural) ;
- accompagnement des communes dans la réalisation des PCS et DICRIM.

Outre les problématiques associées aux débordements de cours d'eau, le territoire du Grand Chalon a subi 3 **événements pluviométriques exceptionnels** en l'espace de 18 mois les 3-4 novembre 2014, puis le 13 mai 2016 et les 24-25 juin 2016. Récemment encore, le 30 mai, les communes de Jambles et St Désert ont subi un violent orage provoquant des **inondations et coulées de boue** dans le centre bourg. Ces pluies très abondantes, ont causé d'importants dégâts dans plusieurs communes du Grand Chalon, à l'intérieur des habitations, dans le domaine public sur les ouvrages de voirie (érosion d'accotement, soufflement des revêtements de voirie, lessivage de trottoirs sablés, etc..) et sur le réseau hydrographique naturel ou artificiel (engorgement de canalisations, obstruction de fossés et de cours d'eau par des matériaux arrachés).

Dans ce contexte, le Grand Chalon a choisi d'intervenir au-delà de ses domaines de compétences (eaux pluviales urbaines depuis le 1er janvier 2012 et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis 1er janvier 2018) en entreprenant plusieurs actions pour venir en aide aux communes sinistrées :

- dès juin 2016 une enveloppe de 200 000€ a été débloquée pour venir en aide aux communes sinistrées pour engager les travaux de réparation d'urgence ;

- le Grand Chalon a ensuite souhaité engager une réflexion pour identifier l'origine des phénomènes de ruissellement et proposer des aménagements correctifs à une échelle pertinente. Cette étude globale des ruissellements a été initiée dès 2016 en collaboration avec la DREAL sur la côte chalonnaise (secteur le plus impacté), puis étendue en 2017 à l'ensemble des 51 communes.

La méthodologie retenue associe étroitement les communes qui connaissent le mieux leur territoire. Une première phase de diagnostic a permis de recenser et d'analyser les désordres.

La phase 2 porte sur les propositions d'aménagements. Face à chaque désordre, des solutions sont proposées. L'objectif est de fournir un outil d'aide à la décision pour les élus et de démontrer l'intérêt des techniques d'hydraulique douce en donnant les éléments suivants :

- l'impact modélisé des aménagements proposés sur les pluies de projet,
- le chiffrage des différents scénarios (classique, alternatif, protection 10 ans/30/100 ans,
- l'analyse multi-critères qui intègre : coût, niveau de protection, possibilité d'obtenir des aides, maîtrise d'ouvrage (publique, privée), contraintes réglementaires, impact sur les pollutions, niveau de protection, contraintes d'entretien, etc.).

Des échanges sont réalisés entre les bureaux d'étude, les communes et partenaires pour une restitution finale en septembre 2018.

En parallèle de ce travail, des réunions sont menées pour préparer la phase post-étude. Il s'agit de :

- rendre pérennes les connaissances issues de l'étude (planification dans les documents d'urbanisme notamment),
- créer un outil de suivi des actions réalisées pour avoir un outil de suivi de l'étude et mesurer les impacts des aménagements sur le long terme.

Pour clore la matinée, sont ensuite présentés les 2 stands mis à disposition des participants pendant le repas :

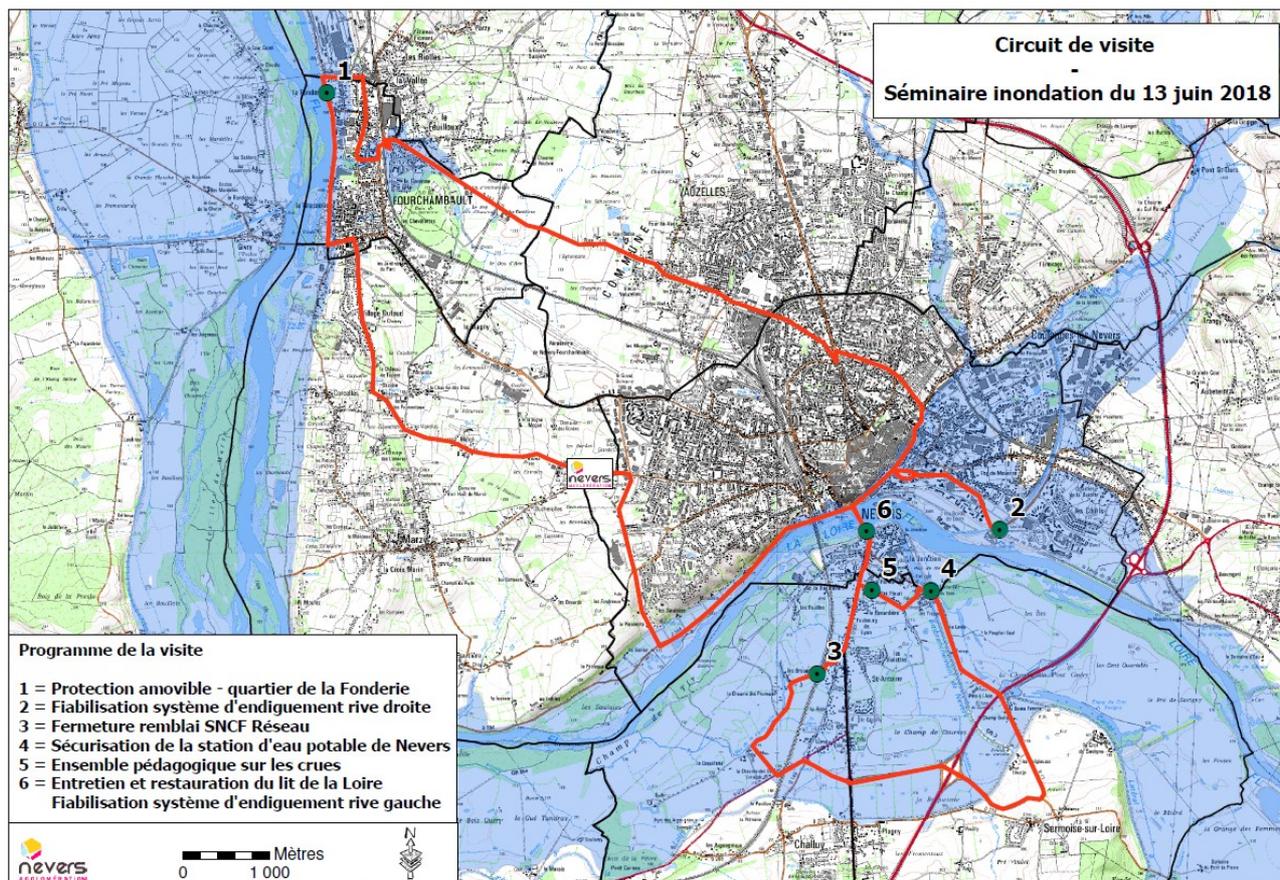
- **présentation du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI)** par Thibaud Langer, chargé de mission, et Valérie Griffon, assistante de direction : le CEPRI rappelle ses missions principales :
 - **représenter** les collectivités locales au niveau national,
 - **produire** des ressources méthodologiques et opérationnelles,
 - **accompagner** les acteurs locaux dans la mise en œuvre de politiques de gestion des risques d'inondation,
 - **créer** des passerelles entre les niveaux locaux, nationaux et européens,
 - **former** à la gestion du risque inondation.

La présentation du CEPRI, qui précise également les modalités d'adhésion à l'association, est également disponible sur le site ORISK : <http://www.orisk-bfc.fr/>. Les différents guides proposés sont quant à eux accessibles sur le site du CEPRI : <http://www.cepri.net/>.

- **présentation de l'Observatoire régional du Risque Inondation, de la Sécheresse et du Karst (ORISK)** : développée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche Comté en liaison avec les collectivités, cette plateforme constitue un outil d'information pour les particuliers et les acteurs locaux, ainsi qu'un support dans le cadre de l'accompagnement des territoires pour la définition de mesures de prévention. À terme, cet observatoire dédié à la connaissance des risques hydrologiques et à la valorisation des démarches locales de prévention portées par les collectivités doit fournir des informations ciblées pour chaque type d'utilisateur concerné. Collectivités, citoyens, enseignants, journalistes, chercheurs, entreprises y trouveront quantité d'informations utiles, le site devant s'enrichir au fil du temps.



Visite de terrain autour des différentes mesures intégrées au PAPI de Nevers :



Les démarches présentées lors de la visite sont détaillées sur ORISK : <http://www.orisk-bfc.fr/>.

Clôture de la journée par Isabelle Bonnicel, vice-présidente de Nevers Agglomération, Marie-Claude Chitry-Clerc, vice-présidente du Conseil Départemental du Territoire de Belfort et Sophie Elizéon, préfète du Territoire de Belfort :

Les organisateurs de la journée se félicitent de la richesse des échanges et de la dynamique collaborative engagée lors de cette journée. La participation de collectivités de l'ensemble de la région est également un signe positif. Il importe cependant d'élargir encore le réseau ainsi constitué en associant l'ensemble des collectivités concernées par le risque d'inondation.

Il apparaît enfin nécessaire de reconduire ce type de journée en 2019 sur un autre territoire.

Le comité de pilotage examinera les résultats de l'enquête de satisfaction afin de répondre au plus près aux attentes des collectivités.



Bourgogne-Franche-Comté

Séminaire d'échanges entre collectivités sur la gestion du risque inondation (à Nevers, le 13/06/2018)

Collectivités participantes

